



DEL 22-042

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 11 mai 2022
DATE D'AFFICHAGE
Le 11 mai 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le dix-sept mai à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET,
Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine
FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe
GUYON, , Sylvain BACHELEY, Philippine DANGRÉAUX, Pascale FÉGER, Stéphane
DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Marie
CHEVALIER,

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 19 mai 2022

et que la convocation au Conseil a
été faite le : 11 mai 2022

ETAIENT ABSENTS

Eric ANDRE donne pouvoir à Alain GUICHET, Pierre CASTILLON donne pouvoir à
Jean-Philippe GUYON, Angélique PLANCHETTE donne pouvoir à Benoît CHAUVIN,
Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Jérôme DELISLE donne
pouvoir à Louis MASSARD, Philippe PAUMIER donne pouvoir à Mickaël JUIGNÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Fanny PIRA

OBJET : Budget Supplémentaire Locaux Commerciaux 2022
Rapporteur : Madame le Maire

A la suite de l'affectation du résultat 2021, il est nécessaire d'équilibrer le BS 2022 en couvrant le déficit
d'investissement qui s'élève à 87.009,30 euros.

Pour ce faire, il est proposé de réduire la ligne 2313 (dépenses de construction) de 20.000 euros, inscrite au BP,
du fait de l'absence de nouveaux travaux à réaliser.

En outre, le déficit d'investissement est également couvert par l'excédent de fonctionnement de 28 799,97 euros,
ainsi que par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 38 209,33 euros.

Vous trouverez joint en annexe le Budget Supplémentaire 2022 détaillé.

Le conseil municipal adopte le Budget Supplémentaire 2022 des Bâtiments Commerciaux.

VOTE : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 6

Pour copie certifiée conforme.
Yvré l'Évêque, le 19 mai 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,
Damienne FLEURY

